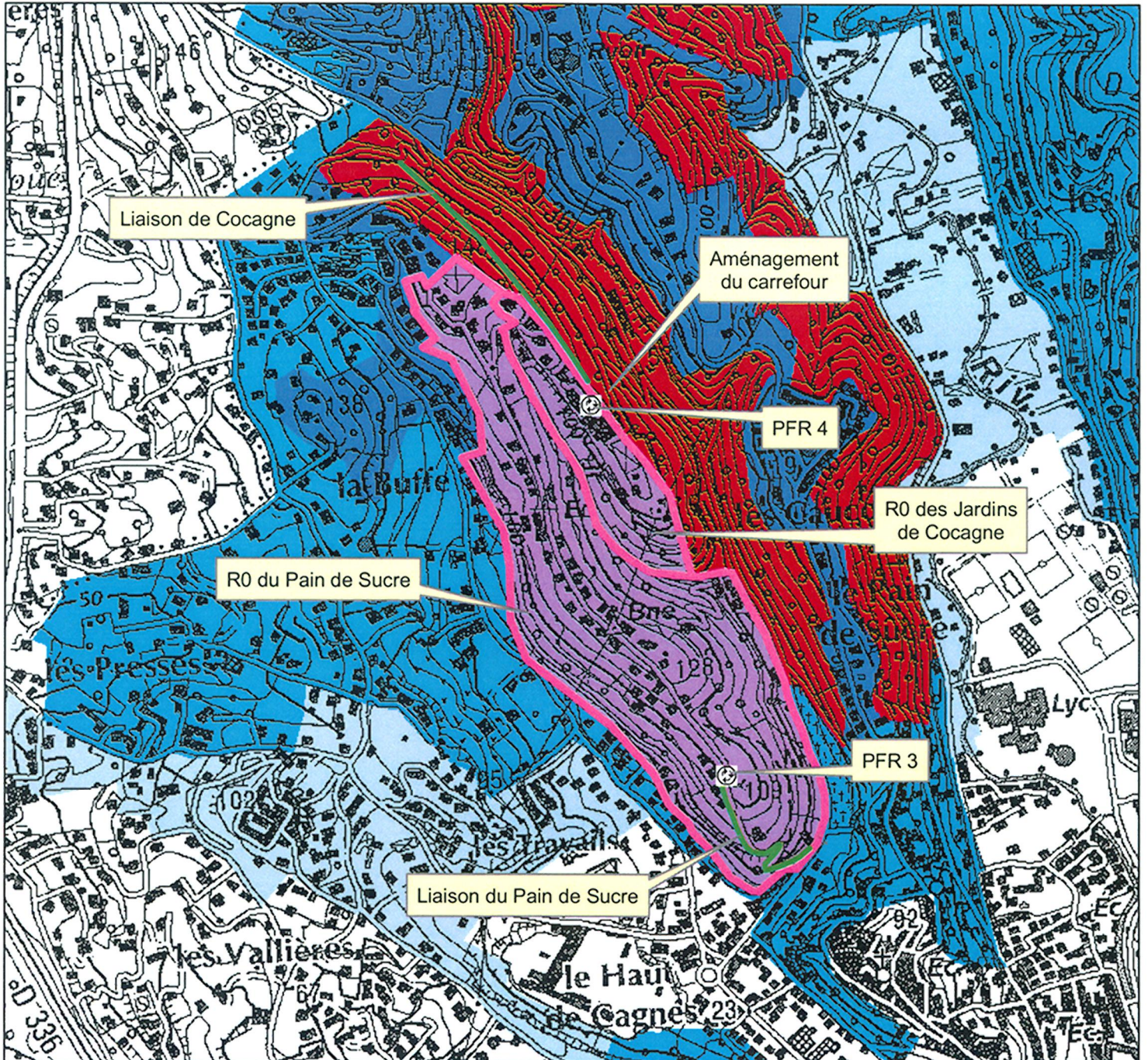


COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER
 PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS
 PREVISIBLES d'INCENDIE de FORETS

ANNEXE n°7 :
 Schéma de principe des aménagements à réaliser pour
 les quartiers du Pain de Sucre et des Jardins de Cocagne



- Zonage PPRIF :**
- Zone Non Réglementée par le PPRIF
 - B2 - Zone de risque faible
 - B1 - Zone de risque modéré
 - B1a - Zone de risque modéré à prescriptions particulières
 - R0 - Zone de risque fort défendable après travaux
 - R - Zone de risque fort

- Plateformes de retournement à réhabiliter
- Pistes de liaison à créer / réhabiliter
- Les 2 sous-zones R0

